



Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

Compte administratif 2020

Budget général et budget assainissement

Art L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Modifié par l'article 107 de la loi NOTRE

Sommaire :

1. Le cadre général du budget de la commune
2. La section de fonctionnement
3. La section d'investissement
4. Le budget annexe du service de l'assainissement

1 . Le cadre général du budget :

L'article L 231361 du Code Général des Collectivités Territoriales impose l'obligation aux collectivités d'annexer au compte administratif une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la commune afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2020 retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la Commune.

La commune de MEYSSAC dispose de 2 budgets :

- Le budget principal de la Commune
- Le budget annexe assainissement.

2. La section de fonctionnement :

A/ Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité et permettent d'assurer le quotidien :

- Les charges à caractère général : achat de petits matériels et fournitures, fluides et énergies, affranchissements, frais de téléphonie, assurances, maintenance de matériel et entretien des locaux
- Les charges de personnel, les indemnités des élus
- Les charges liées au remboursement de la dette
- Les subventions versées aux associations
- L'autofinancement

Ces dépenses ne sont possibles que grâce aux recettes qui proviennent :

- De la fiscalité : taxe d'habitation et taxe foncière, allocation compensatrice versée par la communauté de communes
- Des dotations servies par l'Etat
- Des produits des services municipaux : garderie, droits de place, cantine, loyers

B/ Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
011 Dépenses courantes	328 617.32	002 Excédent reporté	
012 Charges de personnel	501 187.83	70 Recettes des services	44 069.09
65 Autres charges de gestion	70 371.23	73 Impôts et taxes	669 464.13
66 Charges financières	18 034.68	74 Dotations et participations	270 024.74
67 Charges exceptionnelles	7 797.63	75 Autres recettes de gestion courante	46 202.66
		013 Atténuation de charges	34 271.60
Total dépenses réelles	926 008.69	77 Produits exceptionnels	9 096.57
042 Opérations d'ordre Entre sections	3 264.00	78 Produits financiers	548.0
Total général	929 272.69	Total général	1073676.79

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 929 272.69 € .

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des services : eau, électricité, téléphonie, chauffage, carburants, fournitures diverses, fournitures scolaires, entretien des bâtiments et du matériel, assurances et impôts fonciers.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel afférentes à la rémunération de 16 agents soit 13 équivalents temps plein.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus pour un montant de 50366.10 € et le versement des subventions aux associations pour un montant de 17565.00 € (montant en baisse compte tenu de la crise sanitaire et de l'annulation de certaines manifestations).

Chapitre 66 : Les dépenses sont imputables au remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : annulation de titre pour une régularisation de TVA issue de l'existence d'un budget annexe dissous.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1 073 676.79 €

Chapitre 70 : Les principales ressources du chapitre proviennent des paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, la garderie péri-scolaire, les droits de places et les concessions du cimetière.

Chapitre 73 : Essentiellement alimenté par la fiscalité locale (438545.00 €) et par l'attribution de compensation servie par la communauté de communes Midi Corrèzien (198337.81 €), ce chapitre garantit 62 % des recettes de fonctionnement.

Chapitre 74 : Il concerne pour l'essentiel, les dotations de l'Etat dont la Dotation Globale de Fonctionnement (118293 €), la dotation de solidarité rurale (95764.00 €) et diverses compensations ou allocations liées aux exonérations fiscales.

Par référence à l'année 2015, le montant de la DGF a fait l'objet d'une baisse de 65 %.

Chapitre 75 : Il concerne l'encaissement des loyers.

Chapitre 77 : Il concerne l'encaissement d'indemnités servies par les assurances dans le cadre de règlement de sinistres.

Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations suite aux arrêts de travail du personnel et le reversement de 50 % des salaires et charges de l'agent affecté à la surveillance de la station d'épuration par le budget assainissement.

Résultat : L'excédent dégagé par la section de fonctionnement s'élève pour l'année 2020 à 144 404 .10 €

3. La section d'investissement :

A/ Généralités :

Contrairement à la section de fonctionnement constituée de postes récurrents liés au quotidien de la collectivité, la section d'investissement est constituée des projets communaux à court, moyen ou long terme. Certaines opérations seront ainsi réalisées sur plusieurs exercices budgétaires en raison d'une part de leur montant ou de leur complexité à être mises en œuvre.

Les projets d'investissement non achevés sur l'exercice budgétaire deviennent des restes à réaliser repris tant en dépenses qu'en recettes à l'exercice suivant.

La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales :

- ✚ En dépenses : les différents programmes d'investissement : nouveaux projets et aménagement du patrimoine existant, acquisition de matériel, remboursement du capital de la dette contractée pour le financement des travaux.
- ✚ En recettes : subventions d'investissement reçues des différents financeurs : Etat, Région, Département et autres, fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), excédent de fonctionnement capitalisé, emprunts nouveaux, autofinancement de la section de fonctionnement.

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2020 :

- La réfection de la voirie de la route du Lavoir vers Puybier et Lafont de Pascal : montant 29898.00 €
- Un programme d'achat de matériel divers, ordinateurs, mobilier scolaire : montant 2489.58 €
- Le remplacement d'une borne incendie au Chauze : montant : 1344.00 €
- La modification des ouvrants du restaurant scolaire : montant 5615.26 €
- La poursuite des travaux d'aménagement de la cour de l'ancienne cantine : montant : 12932.46 €
- La fin des travaux d'aménagement des vestiaires douches du rugby : montant : 8412.22 €
- La réfection électrique des locaux des services techniques : montant 5145.60 €

Compte tenu de la mise en place différée de l'équipe municipale élue en mars et de la crise sanitaire, peu de projets ont pu être menés à terme.

B/ Vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Remboursement du capital de la dette	74696.23	Subventions d'investissement	78667.56
Opérations d'équipement	91973.59	FCTVA	50209.87
		Excédent de fct capitalisé	157793.14
Solde d'investissement reporté		Amortissements	3264.00
Cautiionnements	150.00	Cautiionnements	510.00
Total dépenses réelles	166819.82	Total recettes réelles	290444.57

Résultat : L'excédent dégagé par la section d'investissement s'élève pour l'année 2020 à 123 624.75 € .

Le besoin de financement issu du solde des restes à réaliser est de 117 362.00 €.

C/ Les restes à réaliser :

Les restes à réaliser correspondent :

- aux dépenses engagées (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Ils sont intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif, et contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement.

Le plus souvent, ils ne concernent que la section d'investissement.

L'état des restes à réaliser est établi par l'ordonnateur en vue d'être annexé au compte administratif N-1 pour justifier le solde d'exécution de la section d'investissement à reporter au budget primitif de l'année N.

Les restes à réaliser constatés au compte administratif N-1 doivent être repris à l'identique dans le budget primitif N.

Les restes à réaliser 2020 qui seront repris lors du vote du budget 2021 sont les suivants :

DEPENSES	OP	INTITULE	RAR	RECETTES	OP	INTITULE	RAR
2315	197	access cour cantine	9 200,00	1323	197	aide CD anc cantine	4 000,00
				1341	125	DETR voirie	8 720,00
2313	184	salle multi activités	1 500,00				
2313	190	médiathèque	4 800,00				
2313	191	travaux accessibilité	14 850,00				
21758	139	outillage technique	1 000,00				
2188	139	autres outillages	800,00				
2315	199	espace jardin vallon	119 892,00	1323	199	aide CD jardin	31 730,00
2313	201	services techniques	13 670,00	1323	201	aide CD sces techniques	3 900,00
TOTAL			165 712,00				48 350,00

4. Le budget annexe du service de l'assainissement :

Le service assainissement est individualisé sur un budget annexe et autonome assujetti à la TVA.

Le fonctionnement de la station d'épuration est assuré partiellement en régie par les services municipaux. Une convention d'assistance technique a été signée avec la Saur pour l'entretien et l'exploitation de la station d'épuration jusqu'en décembre 2023. La commune assure la facturation de la redevance assainissement auprès des abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif. La gestion de l'assainissement non collectif a fait l'objet d'un transfert de compétence vers la communauté de communes Midi-Corrézien.

Les données synthétiques du budget assainissement :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges de gestion courante	95995.42	Recettes de gestion courante	165073.63
Charges de personnel	14999.65	Produits exceptionnels	0.17
Charges financières	15660.03	Opérations d'ordre	73183.35
Charges exceptionnelles	218.83	Excédent reporté	
Opérations d'ordre	50000.00		
TOTAL	176873.97		182062.82

Résultat : l'excédent dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 5188.85 € .

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	26076.10	Subventions d'équipement	
Remboursement du capital	31695.37	Amortissements	50000.00
Opérations d'ordre	16989.17	Solde d'exécution reporté	
TOTAL	74760.64		50000.00

Résultat : le déficit de la section d'investissement s'élève à 24760.64 €

Les restes à réaliser de ce budget concernent le solde des dépenses liées au schéma d'assainissement en cours pour 27000.00 € et un solde du programme d'installations techniques pour 18000.00 € soit au total 45000.00 € en dépenses.

Quant aux restes à réaliser en recettes, ils sont issus des soldes de subventions à percevoir sur le schéma directeur d'assainissement (conseil départemental et agence de l'eau Adour Garonne) pour un montant de 41600.00 €.